

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2026

OBJET :

Partenariat financier avec le département des Hautes-Alpes pour l'organisation de voyages scolaires des élèves primaires - Ecole Puymaure - Année scolaire 2026/2027

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , Mme Isabelle CAMBOS , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Georges MUNOZ procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Savine JUNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Chaque année scolaire les écoles publiques élémentaires de la Ville de Gap réalisent des projets pédagogiques, sportifs et culturels financés en partie par la Ville de Gap (article L132-1 du Code de l'Éducation).

Les autres financeurs peuvent être le Département, l'Inspection Académique et d'autres acteurs institutionnels.

Le Département attribue des subventions aux collectivités de rattachement des écoles primaires pour l'organisation de ces voyages.

L'école Puymaure a adressé deux projets de voyages pour l'année scolaire 2026/2027 aux Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui les a validés d'un point de vue pédagogique.

Les conditions d'attribution des subventions par le Département sont les suivantes :

- La collectivité de rattachement doit prendre une délibération dans laquelle sont mentionnés, pour chaque voyage, les points suivants :

- le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage scolaire,
- le nombre d'enfants participants,
- la date de réalisation, le lieu, la nature du projet.

- La production d'une attestation de réalisation du voyage signée par le représentant de la collectivité de rattachement, la certification du coût réel de l'activité et du montant pris en charge par la collectivité seront les conditions de paiement.

Le Conseil départemental a été destinataire des deux projets éligibles suivants :

• Ecole Puymaure - Classe des MS et GS - 36 élèves : Un séjour au Centre de montagne Chantemerle à Seyne les 7, 8 et 9 octobre 2026 (soit 3 journées et 2 nuitées), la subvention allouée par la Mairie est de 395 €.

• Ecole Puymaure - Classes des CP, CE1, CE2, CM1/CM2 A, CM1/CM2 B et UEE - 111 élèves : Un séjour au Centre de montagne Chantemerle à Seyne les 7, 8 et 9 octobre 2026 pour les CP, CE1 et UEE et les 14, 15 et 16 octobre 2026 pour les CE2, CM1/CM2 A et CM1/CM2 B (soit 3 journées et 2 nuitées par groupe), la subvention allouée par la Mairie est de 795 €.

A réception du financement du Département, la Ville de Gap devra ensuite verser la somme au moyen d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école concernée.

Décision :

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission de l'Éducation du 15 septembre 2026 et de la Commission des Finances du 16 septembre 2026 :

- **Article unique** : de solliciter la participation du Département des Hautes-Alpes pour le financement des deux voyages scolaires cités ci-avant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Elodie BRUTINEL LARDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 OCT 2026

Affiché ou publié le : F 6 OCT 2026